

SAS LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE
14 rue du Patronage-Laïque CS52057 - 52902 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03 25 03 86 40 - Fax. 03 25 03 85 72
CAPITAL DE 2 000 000 Euros - SIRET 391 193 208 000 17
TVA INT : FR 13 391 193 208 000 17

ATTESTATION DE PARUTION

Parution le 17 septembre 2019
Dans JHM
Référence n°CTI114931

CHAUMONT, le 19 août 2019

COMMUNE DE MAÂTZ

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du 16/09/2019 au 18/10/2019 inclus. Monsieur RORET Bernard a été désigné Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Chacun pourra prendre connaissance du dossier :

-à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

-sur le site internet de la CCAVM à l'adresse : <http://www.ccavm.fr/>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

-sur le registre d'enquête

-en les adressant par écrit à Mr RORET Bernard le Commissaire Enquêteur, mairie de Maâtz, lequel les annexera au registre

-en les adressant par mail à l'adresse électronique suivante : mairie.maatz@wanadoo.fr

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :

-le lundi 16 septembre 2019 de 09h00 à 12h00

-le samedi 5 octobre 2019 de 09h00 à 12h00

-le vendredi 18 octobre 2019 de 15h00 à 18h00

Le Maire JAPIOT Jean-Pierre

SAS JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE

Cette insertion paraîtra dans le journal de la Haute Marne, sauf incident technique indépendant de notre volonté.

SAS LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE
14 rue du Patronage-Laïque CS52057 - 52902 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03 25 03 86 40 - Fax. 03 25 03 85 72
CAPITAL DE 2 000 000 Euros - SIRET 391 193 208 000 17
TVA INT : FR 13 391 193 208 000 17

ATTESTATION DE PARUTION

Parution le 22 août 2019
Dans JHM
Référence n°CTI114930

CHAUMONT, le 19 août 2019

COMMUNE DE MAÂTZ

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire le zonage d'assainissement sera soumis à l'**enquête publique du 16/09/2019 au 18/10/2019 inclus**. Monsieur RORET Bernard a été désigné Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Chacun pourra prendre connaissance du dossier :

-à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

-sur le site internet de la CCAVM à l'adresse : <http://www.ccavm.fr/>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

-sur le registre d'enquête

-en les adressant par écrit à Mr RORET Bernard le Commissaire Enquêteur, mairie de Maâtz, lequel les annexera au registre

-en les adressant par mail à l'adresse électronique suivante : mairie.maatz@wanadoo.fr

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :

-le lundi 16 septembre 2019 de 09h00 à 12h00

-le samedi 5 octobre 2019 de 09h00 à 12h00

-le vendredi 18 octobre 2019 de 15h00 à 18h00

Le Maire JAPIOT Jean-Pierre

SAS JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE

Cette insertion paraîtra dans le journal de la Haute Marne, sauf incident technique indépendant de notre volonté.

COMMUNE DE MAÂTZ

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique **du 16/09/2019 au 18/10/2019 inclus**.

Monsieur RORET Bernard a été désigné Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Chacun pourra prendre connaissance du dossier :

-à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

-sur le site internet de la CCAVM à l'adresse : <http://www.ccavm.fr/>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

-sur le registre d'enquête

-en les adressant par écrit à M. RORET Bernard le Commissaire Enquêteur, mairie de Maatz, lequel les annexera au registre

-en les adressant par mail à l'adresse électronique suivante : mairie.maatz@wanadoo.fr

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :

- **le lundi 16 septembre 2019 de 09h00 à 12h00,**

- **le samedi 5 octobre 2019 de 09h00 à 12h00,**

- **le vendredi 18 octobre 2019 de 15h00 à 18h00.**

ATTESTATION DE PARUTION

La présente annonce sera publiée dans

La Voix
de la Haute-Marne

Le 30 AOÛT 2019

COMMUNE DE MAÂTZ

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique **du 16/09/2019 au 18/10/2019 inclus**.

Monsieur RORET Bernard a été désigné Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Chacun pourra prendre connaissance du dossier :

-à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

-sur le site internet de la CCAVM à l'adresse : <http://www.ccavm.fr/>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

-sur le registre d'enquête

-en les adressant par écrit à M. RORET Bernard le Commissaire Enquêteur, mairie de Maâtz, lequel les annexera au registre

-en les adressant par mail à l'adresse électronique suivante : mairie.maatz@wanadoo.fr

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :

- **le lundi 16 septembre 2019 de 09h00 à 12h00,**

- **le samedi 5 octobre 2019 de 09h00 à 12h00,**

- **le vendredi 18 octobre 2019 de 15h00 à 18h00.**

ATTESTATION DE PARUTION

La présente annonce sera publiée dans

La Voix
de la Haute-Marne

Le 20 SEPTEMBRE 2019